



---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

**Séance ordinaire du 7 mai 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 mai 2025 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim, fait fonction de greffière de la séance.

---

**000 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2025-05-07-120

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

**ORDRE DU JOUR**

**000 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025
  - B. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**110 Conseil municipal**

- 110-1 Dépôt PV de correction
- 110-2 Adoption du règlement numéro 2025-363 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de



sélection  
110-3 Mandat de révision du règlement de taxation concernant les codes d'évaluation commerciale

### **130 Gestion financière et administrative**

130-1 Approbation du journal des achats en lot du mois d'avril 2025  
130-2 Approbation du journal des achats du mois d'avril 2025  
130-3 Dépôt du relevé bancaire d'avril 2025  
130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 30 avril 2025 – États des activités financières

### **160 Ressources humaines**

160-1 Lancement offre d'emploi étudiant  
160-2 Mandat à la direction générale pour une évaluation de rendement par une firme spécialisée

### **200 SECURITE PUBLIQUE**

200-1 Rapport des activités du service de sécurité incendie d'avril 2025  
200-2 Acceptation du salaire du service de sécurité incendie par la MRCVG  
200-3 Rétroaction salariale à un employé  
200-4 Réparations et entretien de la caserne d'incendie et envoi d'invitation à soumissionner

### **300 TRANSPORT ET COMMUNICATION**

300-1 Rapport du directeur des travaux publics - avril 2025  
300-2 Balai à vendre  
300-3 PPA-CE PPA-ES  
300-4 Demande citoyenne  
300-5 Balayage des rues  
300-6 Chemin du Lac-des-pères  
300-7 Peinture niveleuse  
300-8 Achat de sable - été et hiver

### **400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

400-1 Rapport de l'usine d'épuration du mois d'avril 2025  
400-2 Rapport de l'eau potable du mois d'avril 2025  
400-3 Autorisation d'achats de débitmètres pour le réseau d'aqueduc  
400-4 Autorisant l'achat de pièces pour le puits municipal

### **500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE**

### **600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

600-1 Dérogation mineure 2025-01  
600-2 Octroi de contrat – aménagement de sentiers pédestres – Projet de la baie-Gabriel  
600-3 Mandat à la firme Cain Lamarre concernant le dossier d'expropriation de la Baie-Gabriel

### **700 LOISIRS ET CULTURE**

700-1 Fonds événementiel – Fête du Québec  
700-2 Dalle de béton - Gazebo  
700-3 Cinéâtre

### **800 CORRESPONDANCE**

800-1 Contribution financière à l'organisme Suicide Détour  
800-2 Contribution au Comité des Loisirs de Bouchette et Cameron

### **900 VARIA**



## 1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

## 1100 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Adoptée à l'unanimité**

### 0-3 Adoption des procès-verbaux

#### A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025

M.B. 2025-05-07-121

Il est proposé par Jean Daoust, appuyée par Steve Millar,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**Adoptée à l'unanimité**

#### B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025

M.B. 2025-05-07-122

Il est proposé par Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure,

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**Adoptée à l'unanimité**

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
-----	-------------------------

110	Conseil municipal
-----	-------------------

### 110-1 Dépôt PV de correction

#### Note au procès-verbal

Le procès-verbal de correction a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

#### 110-2 Adoption règlement numéro 2025-363 abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de créer un comité de sélection

M.B. 2025-05-07-123

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration municipale juge opportun de moderniser et d'uniformiser les règles relatives au contrôle et au suivi budgétaire ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de déléguer certains pouvoirs en matière d'autorisation de dépenses afin d'assurer une gestion efficiente et conforme aux principes de saine gestion financière ;



**CONSIDÉRANT QUE** la création d'un comité de sélection s'impose pour répondre aux exigences de la Loi sur les cités et villes en matière d'octroi de contrats ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à une séance antérieure conformément aux dispositions de la Loi ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Pascal Saumure,

**QUE** le conseil municipal adopte le **règlement numéro 2025-363** intitulé « *Règlement abrogeant et remplaçant toute réglementation antérieure décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et créant un comité de sélection* » ;

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité**

### **110-3 Mandat de révision du règlement de taxation concernant les codes d'évaluation commerciale**

M.B. 2025-05-07-124

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a modifié sa grille d'évaluation foncière en y ajoutant de nouveaux codes d'unités d'évaluation pour l'hébergement et la restauration;

**CONSIDÉRANT QUE** ces nouveaux codes ne sont pas actuellement prévus au règlement de taxation de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** cette omission pourrait entraîner une application inégale ou erronée de la taxation municipale;

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Jean Daoust, et résolu,

**QUE** la direction générale soit mandatée à préparer un projet de règlement modificatif au règlement de taxation afin d'y inclure les nouveaux codes d'évaluation introduits par la MRCVG.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>130</b>	<b>Gestion financière et administrative</b>
------------	---

**Note au procès-verbal :** Le conseiller Pascal Saumure se retire de son siège de la table du conseil pour traiter les points 130-1, 130-2, 130-3 et 130-4.

### **130-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois d'avril 2025**

M.B. 2025-05-07-125

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois d'avril 2025 pour un montant total de 62 593.54 \$ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**Adoptée à la majorité**



### 130-2 Approbation du journal des achats pour le mois d'avril 2025

M.B. 2025-05-07-126

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver le journal des achats au 30 avril 2025 pour un montant de 209 911.62 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à émettre les paiements.

**Adoptée à la majorité**

**Note au procès-verbal** : le conseiller Pascal Saumure reprend son siège à la table du conseil.

### 130-3 Dépôt du relevé bancaire d'avril 2025

**Note au procès-verbal**

Le relevé bancaire d'avril 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

### 130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 30 avril 2025

**Note au procès-verbal**

Le document de suivi budgétaire au 30 avril 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

<b>160</b>	<b>Ressources humaines</b>
------------	----------------------------

### 160-1 Lancement d'offre de deux postes étudiants pour l'été 2025

M.B. 2025-05-07-127

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite embaucher deux étudiants pour la période estivale 2025 afin de répondre à divers besoins opérationnels ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenu deux subventions à cet effet d'Emplois d'été Canada ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces embauches doivent respecter les critères des programmes de subvention et les procédures en vigueur dans la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monique Pelletier, appuyé par Jean Daoust, et résolu,

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres ou affichage de postes en vue de pourvoir deux postes étudiants pour l'été 2025, selon les conditions des subventions reçues ;

**QUE** la direction soit également autorisée à former un comité de sélection et à procéder à l'embauche des candidats retenus, conformément aux budgets et critères des programmes ;

**QUE** les sommes reçues dans le cadre des subventions soient affectées au financement de ces postes.

**Adoptée à l'unanimité**



## 160-2 Mandat à la direction générale pour une évaluation de rendement par une firme spécialisée

M.B. 2025-05-07-128

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite procéder à une évaluation de rendement pour un employé municipal afin d'assurer une gestion rigoureuse et équitable des ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT QUE** le recours à une firme spécialisée permet d'obtenir une évaluation objective et professionnelle ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Pascal Saumure, et résolu,

**QUE** la direction générale soit mandatée pour retenir les services d'une firme spécialisée en ressources humaines afin de procéder à une évaluation de rendement et ce pour l'employé numéro 32-0112;

**QUE** la direction générale soit autorisée à signer tout document requis à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**Note au procès-verbal :** Le conseiller Pascal Saumure se retire de son siège à la table du conseil pour traiter les points suivants : 200-1, 200-2, 200-3 et 200-4.

### **200-1 Rapport d'activités du service incendie**

#### **Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2025.

### **200-2 Acceptation du salaire du service de sécurité incendie par la MRCVG**

#### **Note au procès-verbal**

La MRCVG a voté le salaire du service de sécurité incendie via la résolution 2025-R-AG133.

### **200-3 Rétroaction salariale à un employé**

M.B. 2025-05-07-129

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a analysé une demande de rétroaction salariale soumise par l'employé numéro 22-0023;

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Michel Lamoureux et résolu :

**QUE** le conseil municipal mandate la direction générale à appliquer un ajustement salarial à compter du mois d'août 2024, conformément à l'évaluation réalisée, et à informer l'employé concerné ;

**QUE** cet ajustement respecte les balises budgétaires de la municipalité.

**Adoptée à la majorité**



## 200-4 Réparations et entretien de la caserne d'incendie et envoi d'invitations à soumissionner

M.B. 2025-05-07-130

**CONSIDÉRANT QUE** la caserne d'incendie nécessite certaines réparations afin d'assurer la sécurité, la conformité et le bon fonctionnement des installations;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux doivent être réalisés dans un délai raisonnable afin de préserver l'intégrité du bâtiment et de maintenir les opérations du service incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût estimé des travaux nécessite de procéder à un appel à la concurrence par voie d'invitations à soumissionner, conformément à la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite obtenir les meilleurs prix tout en assurant la qualité des travaux;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux et résolu,

**QUE** la direction générale à procéder aux réparations jugées nécessaires à la caserne d'incendie, conformément à l'évaluation des besoins;

**QUE la direction générale soit mandatée pour** l'envoi d'invitations à soumissionner à au moins trois (3) fournisseurs ou entrepreneurs qualifiés, pour la réalisation desdits travaux.

**Adoptée à la majorité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**Note au procès-verbal :** Le conseiller Pascal Saumure reprend de son siège à la table du conseil.

### 300-1 Rapport du directeur des travaux publics - avril 2025

#### **Note au procès-verbal**

Le directeur du service des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2025.

### 300-2 Offre reçue – Balai mécanique à vendre

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

### 300-3 PPA-CE et PPA-ES

M.B. 2025-05-07-131

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue du député de Gatineau, Robert Bussière, concernant sa recommandation en lien avec le programme d'aide à la voirie locale, volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) de même que pour le volet projets particuliers d'amélioration d'envergure (PPA-ES);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent déposer une demande de subvention dans le cadre de ces deux programmes;



**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du député sera pour une somme de 24 000\$ comme aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE);

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du député sera pour une somme de 19 000\$ comme aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PAVL-PPA-ES);

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues par des membres du comité municipal en voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil sont d'accord à réaliser des travaux d'amélioration sur le chemin de l'Auberge et sur le chemin de la Carpe afin de corriger une problématique sur une section de ces chemins;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Pascal Saumure et résolu;

**QUE** le conseil municipal entérine l'envoi par la direction générale des formulaires pour des demandes de subvention dans le cadre des programmes PPA-CE et PPA-ES et ce, pour des travaux d'amélioration du chemin de l'Auberge et du chemin de la Carpe.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-4 Demande citoyenne concernant la réparation de son entrée utilisée par des camions municipaux**

M.B. 2025-05-07-132

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a formulé une demande officielle au conseil municipal afin que des réparations soient effectuées à la suite de l'utilisation de leur entrée par des camions municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette utilisation aurait causé des dommages à l'entrée de la propriété située au 184 Chemin de la Carpe;

**CONSIDÉRANT QUE** toute intervention municipale sur une propriété privée doit être justifiée, documentée et autorisée par le conseil;

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Monique Pelletier, et résolu,

**QUE** le conseil municipal autorise l'exécution des réparations en procédant à l'achat d'un maximum d'un (1) voyage de matériel et que les sommes nécessaires soient prises à même le poste budgétaire 02-320-00-620;

**QUE** la direction générale assure le suivi avec le citoyen.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-5 Balayage des rues**

M.B. 2025-05-07-133

**CONSIDÉRANT QUE** le balayage printanier des rues est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers, de préserver les infrastructures routières et de maintenir la propreté du réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne dispose pas de l'équipement ou des ressources nécessaires pour effectuer ces travaux à l'interne dans les délais requis;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été transmises à des entreprises spécialisées dans le domaine;



Myrroy Inc.	9 028.50\$ (Avant taxes)
Judith Langevin	8 300.00\$ (Avant taxes)

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions respectent les critères de conformité ainsi que la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Monique Pelletier, et résolu,

**QUE** le mandat de balayage des rues de la municipalité soit octroyé à la firme Judith Langevin, pour un montant de 8 300 \$ (avant taxes), conformément à la soumission reçue;

**QUE** ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-320-00-521 prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-6 Entretien du chemin du Lac-des-pères privé

M.B. 2025-05-07-134

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin du Lac-des-Pères est un chemin privé situé sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et Développement Durable avait fourni de la documentation concernant chemin du Lac-des-Pères privé à l'effet qu'il est de la propriété de la municipalité de Bouchette sur 1 kilomètre;

**CONSIDÉRANT QUE** les vérifications effectuées par le notaire mentionne que l'information du ministère des Transport et Développement Durable est erronée, et que ce chemin n'est en aucune partie la propriété de la municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut intervenir sur des chemins privés à certaines conditions, notamment avec l'autorisation des propriétaires et sans en assumer la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas reçu l'autorisation de tous les propriétaires pour effectuer des interventions sur ce chemin;

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Jean Daoust, et résolu:

**QUE** la municipalité n'effectuera aucune intervention sur le chemin du Lac-des-pères privé.

**QUE** cette résolution entre en vigueur dès son adoption.

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-7 Soumission pour la peinture de la niveleuse

M.B. 2025-05-07-135

**CONSIDÉRANT QUE** la niveleuse de la municipalité nécessite des travaux de peinture afin d'en prolonger la durée de vie utile et d'assurer son bon état général;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenue des soumissions auprès de fournisseurs spécialisés pour assurer un prix compétitif et des travaux de qualité;

Garage Pierre Beauregard	17 441.44 \$ (Avant taxes)
Robert Richard	8229.40 \$ (Avant taxes)

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Marc Poirier, et résolu:



**QUE** la soumission de Robert Richard au montant de 8 229.40\$ (avant taxes) soit acceptée.

**QUE** les dépenses liées à ces travaux soient imputées au poste budgétaire 02-320-00-528.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-8 Achat de sable été et hiver**

Le présent point a été reporté à une séance ultérieure.

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**A- Rapport de l'inspecteur municipal**

**Note au procès-verbal**

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2025 concernant l'usine d'épuration.

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable**

**Note au procès-verbal**

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2025.

**400-3 Autorisation d'achats de débitmètres pour le réseau d'aqueduc**

M.B. 2025-05-07-136

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se doter de débitmètres afin d'assurer un meilleur suivi de la consommation d'eau, de détecter les fuites et d'optimiser la gestion de son réseau d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de ces équipements est recommandé par le service des travaux publics et est conforme aux objectifs de gestion durable des infrastructures municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées auprès de fournisseurs spécialisés et qu'une offre conforme a été retenue;

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Pascal Saumure, et résolu:

**QUE** l'achat de débitmètres pour le réseau d'aqueduc municipal auprès de la firme AESL Instrumentation, pour un montant de 5 744.04 \$ (avant taxes), selon la soumission reçue;

**QUE** les dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-412-00-522 ou au projet d'immobilisation correspondant.

**Adoptée à l'unanimité**

**400-4 Autorisant l'achat de pièces pour le puits municipal**

M.B. 2025-05-07-137



**CONSIDÉRANT QUE** des pièces doivent être remplacées sur le puits municipal afin d'assurer le bon fonctionnement du système d'alimentation en eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenu une soumission pour l'achat des pièces nécessaires, pour un montant de 3 129,39 \$ avant taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont jugés urgents ou prioritaires par le service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes requises sont disponibles au poste budgétaire prévu à cet effet;

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Steve Millar, et résolu,

**QUE** l'achat des pièces nécessaires pour le puits municipal, pour un montant total de 3 129,39 \$ avant taxes soit autorisé;

**QUE** les dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-412-00-522.

**Adoptée à l'unanimité**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

**600-1** Dérogation mineure 2025-01

M.B. 2025-05-07-138

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une demande de la part des propriétaires du terrain situé au 60 rue du Pont, sis en zone urbaine U-204;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise un agrandissement de 4.26 m par 10.36 m;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise un agrandissement de la maison sur le rez-de-chaussée seulement vers la marge latérale nord et la marge avant ;

**CONSIDÉRANT** qu'un agrandissement vers l'arrière comporterait le démantèlement complet de la cuisine actuelle avec toute la plomberie, l'électricité et le mur extérieur ;

**CONSIDÉRANT** que la maison a été construite dans les années 1950 et possède deux étages ;

**CONSIDÉRANT** que la seule salle d'eau se trouve à l'étage ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement demandé se ferait à travers une porte de fenêtre existante, sur l'emplacement d'une galerie à démolir ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement prévu a pour but d'y aménager une salle d'eau complète avec laveuse, sècheuses et éventuellement une chambre à coucher ;

**CONSIDÉRANT** que la maison se situe actuellement à 5,78 m de la marge latérale nord et à 3.56 m de la marge avant ;

**CONSIDÉRANT** que les marges autorisées sont pour la marge avant 6 m, et la marge latérale 4 m ;



**CONSIDÉRANT** qu'après la construction de l'agrandissement les marges restantes seront de 3.56 m vers la rue, comme la maison actuellement et 1,52 m vers le nord ;

**CONSIDÉRANT** que de permettre l'agrandissement ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**CONSIDÉRANT** qu'une photo montage a été présentée aux membres du CCU démontrant l'esthétisme recherché dans ce projet ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme visant l'acceptation de la demande déposée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Monique Pelletier,

**QUE** le conseil autorise la dérogation mineure pour la propriété située au 60 rue du Pont.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-2 Octroi de contrat – aménagement de sentiers pédestres – Projet de la baie-Gabriel**

M.B. 2025-05-07-139

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement de sentiers pédestres dans le cadre du projet de la Baie Gabriel ;

**CONSIDÉRANT QUE** des invitations à soumissionner ont été transmises à plusieurs entreprises spécialisées dans l'aménagement de sentiers pédestres ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation budgétaire pour ce projet était de 50 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les entreprises contactées, à l'exception du PERO, ont indiqué que leurs prix dépassaient largement cette estimation et ont choisi de ne pas soumettre d'offre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule soumission reçue, conforme et dans les limites budgétaires, est celle du PERO ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

**QUE** le contrat pour l'aménagement de sentiers pédestres dans le cadre du projet de la Baie Gabriel soit octroyé au PERO, tel que proposé dans leur soumission reçue et ce conditionnellement à ce que le processus d'expropriation soit entamé;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-3 Mandat à la firme Cain Lamarre concernant le dossier d'expropriation de la Baie-Gabriel**

M.B. 2025-05-07-140



**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire entreprendre les démarches nécessaires dans le cadre d'un processus d'expropriation lié au projet de développement de la Baie-Gabriel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'avocats Cain Lamarre possède l'expertise requise en matière d'expropriation et a été sollicitée afin d'accompagner la Municipalité dans ce dossier ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar, et résolu,

**QUE** la Municipalité mandate la firme Cain Lamarre pour agir à titre de conseillers juridiques dans le cadre du dossier d'expropriation relatif au projet de la Baie-Gabriel ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

**700-1 Fonds événementiel – Fête Nationale du Québec**

M.B. 2025-05-07-141

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite organiser une activité dans le cadre de la fête nationale du Québec 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a confirmé l'octroi d'une subvention de 500 \$ provenant de son fonds événementiel pour soutenir la tenue de cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a prévu une somme de 6000\$ au budget pour assurer la tenue de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** la fête nationale constitue une occasion de rassemblement citoyen et de valorisation de la culture québécoise;

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

**QUE** la Fête nationale du Québec soit célébrée par la Municipalité de Bouchette les 20 et 21 juin 2025;

**QUE** la direction générale soit mandatée à organiser l'événement ou à collaborer avec les organismes locaux à cette fin, et à engager les dépenses nécessaires dans les limites du budget approuvé.

**Adoptée à l'unanimité**

**700-2 Dalle de béton – Gazebo**

M.B. 2025-05-07-142

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité réalise actuellement le projet de la route d'eau vive visant à bonifier ses infrastructures et à favoriser les activités de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'une dalle de béton est nécessaire dans le cadre de ce projet, notamment pour soutenir la structure d'un gazebo près de l'entrée Sud de la municipalité;



**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenu une soumission ou une estimation au montant de 10 187.50 \$ plus taxes pour la réalisation de cette dalle;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes requises sont disponibles au poste budgétaire prévu pour ce projet;

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Marc Poirier, et résolu,

**QUE** la dépense pour la construction d'une dalle de béton, dans le cadre du projet de la route d'eau vive, soit autorisée pour un montant de 10 000 \$ plus taxes;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-010-01-721;

**QUE** la direction générale soit autorisée à conclure l'entente avec le fournisseur et à signer tout document requis pour la réalisation des travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal :** Le conseiller Pascal Saumure se retire de son siège à la table du conseil pour traiter le point 700-3.

#### 700-3 Cinéâtre

M.B. 2025-05-07-143

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite offrir une activité culturelle ou récréative à ses citoyens en collaboration avec l'organisme Cinéâtre;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de cette activité s'élève à 650 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes nécessaires sont disponibles au budget municipal;

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Jean Daoust, et résolu,

**QUE** le conseil municipal accepte de verser un montant de 650 \$ pour la tenue d'une activité avec Cinéâtre;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-90-699;

**QUE** la direction générale soit autorisée à procéder au paiement et à signer tout document requis à cette fin.

**Adoptée à la majorité**

**Note au procès-verbal :** Le conseiller Pascal Saumure reprend son siège à la table du conseil.

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

#### 800-1 Contribution financière à l'organisme Suicide Détour

M.B. 2025-05-07-144

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Suicide Détour a soumis une demande de contribution financière concernant la randonnée de moto "On roule pour la vie";

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Jean Daoust, et résolu,



**QUE** la Municipalité verse une contribution financière au montant de 200.00 \$ à Suicide Détour pour l'année 2025 et ce pour l'achat de billets pour l'activité mentionnée ci-dessus;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-499;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à procéder au versement et à signer tout document requis à cet effet.

**QUE** les billets seront attribués aux citoyens de la municipalité et ce selon un système de tirage au sort.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 800-2 Contribution financière au comité des loisirs de Bouchette et Cameron

M.B. 2025-05-07-145

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs organise diverses activités et événements visant à animer la vie communautaire et à favoriser la participation citoyenne ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a soumis une demande de contribution financière pour soutenir ses activités à venir ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean Daoust, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu,

**QUE** la Municipalité verse au comité des loisirs, pour l'année 2025, une contribution financière de 7 000.00 \$ pour leurs activités annuelles et une autre de 4 000.00\$ pour leurs activités de type « camp de jour » ;

**QUE** cette dépense de 11 000.00\$ soit imputée au poste budgétaire 02-701-91-970 ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à procéder au versement et à signer tout document requis à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Aucune question

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

1100 **Levée de la séance**

M.B. 2025-05-07-146

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h38.

**Adoptée à l'unanimité**



---

Steve Lefebvre  
Maire

---

Patricia Larivière  
Directrice générale par intérim et  
Greffière-trésorière par intérim